

**Séance ordinaire du
5 août 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Carole N. Côté, messieurs les conseillers Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Claire Lepage et monsieur le conseiller Éric Poirier sont absents.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Yann Bernier, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-08-89

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2013

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 juillet 2013 a été adressée à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général adjoint soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-08-90

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2013

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de juillet 2013 au montant de 77 518,71 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2013 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-08-91

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUILLET 2013

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de juillet 2013 au montant de 220 452,55 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2013 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2013-08-92

TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC

Attendu que la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole demande une solidarité du monde municipal;

Attendu que devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

Attendu que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicommiss «Tragédie/Lac-Mégantic 2013»;

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic;

Attendu que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard autorise le versement d'une somme de 3 000 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité touchée par une tragédie ferroviaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR MARC-ANTOINE ST-PIERRE

Le Conseil municipal donne une motion de félicitations à monsieur Marc-Antoine St-Pierre pour avoir été décoré de la médaille du lieutenant-gouverneur pour son implication sociale et sa réussite scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-08-93

AUTORISATION À PAYER LA FACTURE N^o 19200 DES PAVAGES LAURENTIENS

Il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue d'autoriser le paiement de la facture n^o 19200 de l'entreprise Les Pavages Laurentiens au montant 99 499,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-08-94

DÉROGATION MINEURE – 245, RUE DE LA GARE

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 150-93;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 245, rue de la Gare. Le propriétaire désire construire un garage privé ayant une grandeur de 98,106 mètres carrés au lieu des 80 mètres carrés prévus à la réglementation;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été dûment donné le 1^{er} jour de juin 2013 quant à la consultation publique tenue le 2 juillet 2013;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

Attendu que la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Attendu que le demandeur est de bonne foi ayant fait la demande avant de réaliser les travaux;

Attendu que le refus de la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure du 245, rue de la Gare concernant la construction d'un garage privé telle que demandé. Le Conseil municipal accorde une dérogation mineure pour construire un garage de 80 m² comme le permet la réglementation **tout en permettant de garder le bâtiment accessoire actuel** à la condition de ne pas l'annexer au nouveau garage et que le garage soit construit à au moins 7 mètres de la ligne de terrain de la rue Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE – LOT 3 201 705 – LAC-À-GASSE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 201 705 – LAC-À-GASSE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Yann Bernier, directeur général adjoint